

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT D'UN PRIX BD JEUNESSE PLURI COMMUNAL DES COMMUNES

D'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, BOUSSAY, CLISSON, GÉTIGNÉ, GORGES, HAUTE-
GOULAIN, LA HAYE-FOUASSIERE, LA PLANCHE, MAISDON-SUR-SEVRE,
MONNIERES, REMOUILLE, SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, VIEILLEVIGNE

Entre les soussignés,

LA COMMUNE D'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jean-Guy CORNU, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 29 Avenue de la Vendée 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

SIRET : 21440002000019

LA COMMUNE DE BOUSSAY

Représentée par le Maire en exercice, Madame Véronique NEAU-REDOIS, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 4 Rue Val de Sèvre 44190 BOUSSAY

SIRET : 21440022800018

LA COMMUNE DE CLISSON

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Xavier BONNET, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 3 Grande rue de la Trinité, BP 11917, 44191 CLISSON cedex

SIRET : 21440043400012

LA COMMUNE DE GÉTIGNÉ

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur François GUILLOT, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 2 bis rue du Pont Jean Vay 44190 GÉTIGNÉ

SIRET : 21440064000055

LA COMMUNE DE GORGES

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Didier MEYER, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 3 Place de l'Eglise 44190 GORGES

SIRET : 21440064000048

LA COMMUNE DE HAUTE-GOULAIN

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Fabrice CUCHOT, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 2 Rue Victor Hugo 44115 HAUTE-GOULAIN

SIRET : 21440071500014

LA COMMUNE DE LA HAYE-FOUASSIERE

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Vincent MAGRE, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du

Dont le siège est 6 Rue de la Gare 44690 LA HAYE-FOUASSIERE

SIRET : 21440070700011

LA COMMUNE DE LA PLANCHE

Représentée par le Maire en exercice, Madame Séverine JOLY-PIVETEAU, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est Place de la Mairie 44140 LA PLANCHE
SIRET : 214 401 275 00018

LA COMMUNE DE MAISDON-SUR-SEVRE

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Aymar RIVALLIN, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est 20 Rue de la Mairie 44690 MAISDON-SUR-SEVRE
SIRET : 21440088900017

LA COMMUNE DE MONNIERES

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Benoît COUTEAU, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est 4 Rue de la Poste 44690 MONNIERES
SIRET : 214 401 002 00016

LA COMMUNE DE REMOUILLE

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jérôme LETOURNEAU, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est 1 Rue de l'Hôtel de Ville 44140 REMOUILLE
SIRET : 21440142400012

LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Denis THIBAUD, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est Place de l'Eglise 44190 SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON
SIRET : 21440165500094

LA COMMUNE DE VIEILLEVIGNE

Représentée par le Maire en exercice, Madame Nelly SORIN, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du
Dont le siège est 1 Place de la Mairie 44116 VIEILLEVIGNE
SIRET : 21440216600018

PRÉAMBULE

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (PCT) et dans la perspective de créer un réseau de lecture publique, les 15 bibliothèques implantées sur le territoire de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine ont collaboré depuis 2020 autour d'un projet commun : l'organisation d'un Prix BD Jeunesse, le Prix Plume d'Oh ! coordonné et financé par le service Culture de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine.

En 2021, lors de la finalisation du PCT, l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine a décidé de ne pas intégrer l'animation d'un réseau de lecture publique dans le projet culturel de territoire et ainsi de ne plus porter et coordonner le prix Plume d'Oh ! à partir de juin 2022.

Dans le cadre du rayonnement de la lecture publique sur le territoire, 13 bibliothèques municipales appartenant à l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine souhaitent poursuivre leur travail de cohésion et de collaboration autour du projet fédérateur d'un Prix BD jeunesse.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a vocation à définir :

- le fonctionnement du prix BD Jeunesse
- les modalités de mise à disposition réciproque des moyens humains, matériels et financiers

Article 2. Territoire d'intervention

Le territoire concerné par le prix BD est composé de treize communes suivantes : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire-de-Clisson et Vieillevigne.

Article 3. Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle peut être modifiée par avenant, soumis pour approbation aux treize conseils municipaux compétents.

Chaque partie peut sortir du projet dans les conditions suivantes :

- envoi d'un courrier avec AR aux autres communes,
- respect d'un délai de préavis de trois mois.

Article 4. Objectifs

Le Prix a pour objectifs principaux :

- Fédérer les bibliothèques autour d'un projet commun : continuer à collaborer
- Permettre aux bibliothèques de s'approprier ce projet : être force de propositions
- Valoriser le territoire
- Développer les fonds BD des bibliothèques
- Développer le volet médiation : rencontre d'auteurs-illustrateurs, atelier BD...
- Lier monde du livre et spectacle vivant lors de la remise du Prix
- Fidéliser un public susceptible de délaisser les bibliothèques à partir de l'entrée au collège

Les publics concernés seront :

- Usagers des bibliothèques
- Jeunes de 9-12 ans du territoire et leurs familles
- Ecoles élémentaires : classes de CM1-CM2 du territoire
- Collèges : classes de 6ème

Article 5. Calendrier prévisionnel

Le calendrier annuel des actions prévues a été établi :

Janvier-Mars : choix des 5 BD par le comité de sélection (réunissant un groupe de bénévoles et bibliothécaires). Une thématique pourra être choisie par le comité de sélection, ce qui donnera une ligne conductrice pour le choix des 5 BD.

Avril-Mai : achat des BD par la commune coordinatrice, conception de la communication (affiche), conception et mise en œuvre des projets de médiation par la commune coordinatrice

Juin-Décembre : période de vote pour les jeunes, médiation dans les bibliothèques, dans les écoles, les collèges, accueils de loisirs et espaces jeunes du territoire ; animations possibles dans les bibliothèques (propre financement pour ces actions)

Janvier : remise du Prix suivi d'un spectacle dans une salle communale sur le territoire (la salle sera louée gratuitement) ; bilan

Article 6. Moyens humains et coordination

Un poste de coordination est nécessaire pour mener le projet. Chaque année, le comité de pilotage désigne la commune coordinatrice qui dédiera les moyens humains nécessaires pour mener à bien le projet soit 10% d'un ETP soit 3.5h par semaine pour un coût de 4500€.

Pour 2023, la commune de Gorges a été désigné coordinatrice du projet.

Article 7. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé d'un élu issu de chacun des conseils municipaux et d'un technicien dans chacune des communes. Il est réuni au minimum 2 fois par an pour déterminer l'organisation du projet et son financement et établir le bilan de l'année précédente.

Article 8. Financement

Le budget prévisionnel du projet a été établi de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		
Achat de 2 jeux de BD (1 par BDLA, 1 par coordination)	2 400 €	Engagement des communes	4 340 €	35,0%
1 poste de coordination Gorges	4 500 €	Département de Loire-Atlantique	3 100 €	25,0%
Remise du Prix avec spectacle (spectacle & technique)	5 000 €	DRAC	1 860 €	15,0%
Location de la salle lors de la remise du prix	0 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	3 100 €	25,0%
Communication (création et déclinaison)	0 €			
Communication (impression et diffusion)	500 €			
TOTAL	12 400 €		12 400 €	

Chaque année, il sera validé par le comité de pilotage.

La commune pilote engage les dépenses nécessaires à la réalisation du projet et sollicite les subventions auprès des organismes financeurs (DRAC, Département de Loire-Atlantique, Agglomération Clisson Sèvre et Maine...)

Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA) est établi avec les 13 communes participantes. Ainsi, la BDLA finance l'achat d'un jeu de 5 BD par commune soit l'équivalent de 65 BD.

L'achat d'un 2^{ème} lot de 5 BD sera assuré par la commune coordinatrice.

Le reste à charge, après déduction des subventions perçues, sera réparti entre les communes au prorata de la dernière population totale Insee connue.

A titre indicatif, pour l'année 2023, sur la base du budget prévisionnel précité, la répartition s'effectuera comme suit :

	Population	Participation par commune
Remouillé	1992	170 €
Monnières	2290	195 €
St Hilaire de Clisson	2350	200 €
Boussay	2731	233 €
La Planche	2771	236 €
Maisdon sur Sèvre	3050	260 €
Gétigné	3807	325 €
Vieillevigne	4085	349 €
Aigrefeuille sur Maine	4152	354 €
La Haye Fouassière	4802	410 €
Gorges	5115	436 €
Haute-Goulaine	6050	516 €
Clisson	7676	655 €
	50871	4 340 €

La commune pilote adressera tous les justificatifs nécessaires au contrôle des dépenses et des recettes liés au projet. La commune pilote adressera à chacune des communes un titre de recettes avant le mois de juin de l'année suivante.

Fait en treize exemplaires, le

Le maire d'Aigrefeuille-sur-Maine
M. CORNU

Le maire de Boussay,
MME NEAU-REDOIS

Le maire de Clisson,
M. BONNET

Le maire de Gétigné,
M. GUILLOT

Le maire de Gorges,
M. MEYER

Le maire de Haute-Goulaine,
M. CUCHOT

Le maire de la Haye-Fouassière,
M. MAGRE

Le maire de la Planche,
Mme JOLY-PIVETEAU

Le maire de Maisdon-sur-Sèvre,
M. RIVALLIN

Le maire de Monnières,
M. COUTEAU

Le maire de Remouillé,
M. LETOURNEAU

Le maire de Saint-Hilaire-de-Clisson,
M. THIBAUD

Le maire de Vieillevigne
Mme SORIN

PROJET